

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-009-2024-01

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2023-12-19-00025 - Arrêté n°58-2023 relatif à la nouvelle composition	
du Comité de protection des personnes " lle de France VI" (2 pages)	Page 3
IDF-2023-12-19-00026 - Arrêté n°59-2023 relatif à la nouvelle composition	
du comité de protection des personnes "lle-de-France V" (2 pages)	Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-19-00025

Arrêté n°58-2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de protection des personnes " lle de France VI"





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 58/2023

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 :
- **VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- **VU** Le dossier de candidature du Docteur Aurore VOZY.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI ».

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 19 décembre 2023

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé lle-de-France



Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.

Paul GOUGIS

Sabine PLANCOULAINE

Nathalie BRION

Aurore VOZY

Audrey BELLESOEUR

Nadia BELMELLAT

Luca CAMPEDEL

Aurore VOZY

A désigner

2 médecins généralistes

Thang NGUYEN-KHAC Bruno PINNA

2 pharmaciens hospitaliers

Marie-Hélène FIEVET Kevin BIHAN

2 auxiliaires médicaux

Esther LELLOUCHE Etienne KIMMEL

DEUXIEME COLLEGE

2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques

Martyna TOMCZYK A désigner

4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale

Marie GICQUEL-BENADE A désigner A désigner

4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique

Anne-Laure MORIN Jacqueline DUNO Clarisse GOUDIN Cloé GIQUEL

6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé

Annie LE FRANC
Christophe DEMONFAUCON
A désigner

Christiane LOOTENS
Micheline DENANCE
A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-19-00026

Arrêté n°59-2023 relatif à la nouvelle composition du comité de protection des personnes "Ile-de-France V"





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE ARRÊTÉ N° 59/2023

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France V »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 :
- **VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- **VU** Le dossier de candidature de Madame Elisabeth HERAIL.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France V » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France V ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 19 décembre 2023

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé lle-de-France

signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France V »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.

Anne DAGUENEL-NGUYEN Victor Georges LEVY
Alexandra ROUSSEAU Bruno DONADILLE
Jean-Jacques BOFFA Delphine FELDMANN

Jacques BOUILLIE A désigner

2 médecins généralistes

Olivier TAULERA Simone RADENNE

2 pharmaciens hospitaliers

Françoise BERGIER DESCOMBES Jean-Marc LEFAURE

2 auxiliaires médicaux

Bérengère COUTURIER Elisabeth LAMBERT-GENESTE

DEUXIEME COLLEGE

2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques

Jacqueline DAUXOIS Jeanne ZILBERBERG

4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale

Annie KURTZ A désigner Françoise LEFEVRE-GIRARD A désigner

4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique

Thomas DUONG Marine TABARY Maël BERTHO Emma POIROT

6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé

François WELLHOFF Elisabeth HERAIL

Christine GAURON A désigner A désigner A désigner